

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT ANNUEL  
DÉCEMBRE 2016



RAPPORT ANNUEL  
SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE  
**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE**

DÉCEMBRE 2016

## PREAMBULE

Au-delà d'une obligation réglementaire\*, ce sixième rapport répond au quatrième engagement du projet « Anjou 2021, réinventons l'avenir », consacrant un Département porteur de développement durable. Un axe directeur dont la mise en œuvre s'est traduite en 2016 par des programmes et actions intéressants tant la gestion du patrimoine que l'exercice de compétences obligatoires ou choisies.

Il illustre ainsi le caractère éminemment transversal d'une logique qui embrasse l'ensemble des politiques départementales, puisque le développement durable concilie par définition protection de l'environnement, développement économique et progrès social.

Sous le prisme d'accords nationaux et internationaux renforcés, ce sujet de portée mondiale incite à une mobilisation de l'ensemble des acteurs de la société. Les collectivités sont également appelées à jouer, à leur échelle, un rôle d'impulsion, d'animation, de valorisation et d'encouragement auprès des territoires.

Le présent rapport s'articule autour des cinq finalités mentionnées à l'article L. 110-1 du Code de l'environnement (III) :

*1° La lutte contre le changement climatique*

*2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources*

*3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations*

*4° L'épanouissement de tous les êtres humains*

*5° La transition vers une économie circulaire.*

Il s'inscrit dans le cadre de la **Charte de l'environnement et du développement durable**, adoptée en 2009 par le Conseil départemental. Outil de notre politique environnementale, elle vise à valoriser :

- des projets de développement du territoire respectueux de l'environnement et facteur d'épanouissement des habitants ;
- une démarche « exemplarité » mise en place au sein des services afin de concourir aux orientations définies, à travers les actions nombreuses et souvent innovantes qu'ils portent dans leurs domaines d'activité respectifs.

Pour mémoire, le « Plan Climat Energie territoriale », approuvé par l'Assemblée départementale en juin 2014, fixait des objectifs chiffrés et des échéances en matière notamment d'émissions de gaz à effet de serre issues du patrimoine et des compétences du Département : 90 854 tonnes équivalent Co<sub>2</sub> au vu du bilan 2010, et un objectif annuel de baisse de 1 176 tonnes équivalent Co<sub>2</sub> par an jusqu'en 2020.

S'il ne s'impose plus à la collectivité depuis la loi du 17 août 2015, il demeure une référence. La majorité de ses fiches actions sont ainsi devenues partie intégrante de la charte, avec une détermination à poursuivre dans cette voie.

\* En application de l'article L.3311-2 du Code général des collectivités territoriales issu de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle).

# I. La lutte contre le changement climatique

## 1. Diminuer la consommation énergétique des bâtiments départementaux

### Un plan de maîtrise des énergies et des fluides réactualisé en 2016, pour la rationalisation des installations et la réduction des consommations énergétiques sur le bâti existant

Ce plan s'est traduit par :

- **Une mission « énergie et développement durable »** désormais intégrée à la Direction du patrimoine immobilier, intervenant sur les 160 sites du département (dont les collèges).
- **Un outil de suivi et d'analyse** pour l'établissement de bilans sur les consommations d'énergie et des fluides, constamment amélioré pour tendre vers un suivi dynamique et en temps réel.
- **Des études et audits** dont les résultats ont été analysés et intégrés au « plan pluriannuel d'investissement travaux » (audit énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti, étude de faisabilité pour la création de réseaux de chaleur biomasse dans les collèges).
- **Une télégestion énergétique** (outil de gestion à distance des systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation) opérationnelle sur 25 sites.
- **Un affichage des performances énergétiques et une communication soutenue auprès des agents**, en vue d'influer de façon positive sur leur comportement éco-responsable.

### Un Plan pluriannuel d'investissement pour les travaux de construction et de rénovation énergétique :

- **construction de bâtiments HQE (Haute Qualité environnementale) à basse consommation et rationalisation de l'occupation des espaces.** Une exigence appliquée aux projets du centre d'activité Foch et du nouveau foyer de l'enfance « Village Saint Exupéry » ;
- **optimisation des systèmes de chauffage, d'éclairage et de climatisation ;**
- **développement des énergies renouvelables.**

Les travaux de rénovation énergétique ont notamment porté sur :

- **Une restructuration des 2 chaufferies du site Saint-Aubin** en deux phases de travaux, dont la première a permis, depuis 2010, une économie de plus de 4 250 kWh par an, soit une réduction de 90 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.
- **Des études de faisabilité technico-économiques** qui se poursuivent (création d'une chaufferie biomasse au château du Plessis-Macé, raccordement du site de la rue de Frémur au réseau de chaleur de la Roseraie...).
- **Des opérations de restructuration et d'extension des collèges publics systématiquement inscrites dans une démarche haute qualité environnementale** (ossature mixte bois et béton, toitures végétalisées ou avec panneaux photovoltaïques, puits de lumière naturelle, récupération des eaux pluviales...).

### Focus

- *Un projet d'intéressement des exploitants de chauffage aux économies d'énergie mis en œuvre en octobre 2016 pour les bâtiments à chaufferie centrale (hormis les collèges, dans un premier temps).*
- *Une démarche d'équipement, à terme, de l'ensemble du patrimoine bâti de systèmes d'éclairage par la technologie Led, avec variation de la lumière par l'utilisateur : rénovation déjà réalisée sur une partie du bâtiment Célestin Port et étendue fin 2016 au site des Archives départementales.*

## 2. Soutenir l'amélioration énergétique dans le département

### Un poste de thermicien pour les EHPAD

Le Département accompagne la mutualisation d'un poste de thermicien pour un regroupement d'EHPAD (Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), en vue d'identifier et de réaliser les travaux nécessaires à la réduction de la facture énergétique des établissements.

Les mutualisations de toute nature, en ce qu'elles permettent des économies de matière première, de transport ou autres sont également favorisées entre les établissements sociaux et médico-sociaux et d'autres structures locales.

### Un effort constant en matière de logements et de lutte contre la précarité énergétique

- **Une poursuite de la requalification thermique du parc privé**, avec le guichet unique sur la précarité énergétique : plus de 3 885 situations de précarité énergétique repérées de juin 2011 à octobre 2016 et près de 1 927 logements financés avec un gain énergétique moyen de 41 % (effacement progressif des classes énergétiques F et G au profit des C et D).
- **Une campagne de promotion** en faveur de la rénovation énergétique des logements à l'automne 2016
- **Une démarche de prévention** pour les publics fragiles avec le FSL (Fonds de solidarité logement) et les principaux fournisseurs d'énergie :
  - . **une visite à domicile de l'ambassadeur de l'efficacité énergétique**, pour accompagner les locataires du parc public dans un diagnostic de leur comportement en matière d'énergie et des besoins d'intervention sur les équipements et le bâti afin d'établir un plan d'action pour réaliser des économies de charges ;
  - . **un accompagnement des gens du voyage dans la prise en main de logements adaptés**, par une équipe constituée de la coordinatrice du schéma d'accueil des gens du voyage, de l'ambassadeur de l'efficacité énergétique et de l'association Alisée, avec une première intervention portant sur les 10 logements adaptés situés aux Tuileries à Cholet, en 2016.
- **Des aides curatives** attribuées à 3337 ménages fragiles pour le règlement de dettes d'eau ou d'énergie.

Ces soutiens ponctuels viennent s'inscrire dans un plan global proposé par un travailleur social (aide à la gestion budgétaire, mise en place d'une mensualisation et de tarifs sociaux, changement pour un logement moins énergivore ...).
- **Des actions d'information** conduites à travers des forums et des sensibilisations collectives aux écogestes, en lien notamment avec les CCAS (Saumur, Angers) (293 participants en 2015). En 2016, une opération a notamment été menée à la Maison des Solidarités Angers Centre en partenariat avec l'association Alisée.

### Focus

#### Une action innovante pour favoriser l'amélioration énergétique des logements

- Sur les territoires de la Communauté de communes de Noyant et de la commune de Baugé-en-Anjou ;
- Objectif : faciliter l'accès aux dispositifs existants et à l'information sur les aides mobilisables en matière d'amélioration énergétique ;
- Modalités opératoires : recrutement de 8 habitants formés par l'association « Les locaux moteurs » pour réaliser une action de médiation et d'information auprès de populations préalablement ciblées ;
- Premiers résultats pour cette action engagée en juin 2016 : 54 situations remontées auprès de la cellule habitat du Département dont 24 confiées aux opérateurs pour une amélioration énergétique.

### 3. Sensibiliser les collèves à la lutte contre les gaz à effet de serre

#### Des actions pédagogiques

- **Une opération « défi collèves à énergie positive »**, menée en partenariat avec l'association CPIE Loire Anjou pour sensibiliser les collégiens aux éco gestes et au développement durable. Les acteurs du monde de la maîtrise des énergies et de l'environnement ont été associés à la démarche au travers d'une demi-journée de sensibilisation et de découverte métiers.
- **Des ateliers sur le thème « Le changement climatique, pourquoi et comment agir ? »** ont été réalisés en 2016 auprès de 10 classes de collèves du département par l'association Alisée, dans le cadre d'une convention avec le Département.

#### Focus

##### Un encouragement aux circuits courts, limitant les transports

Depuis 2013, des objectifs sont fixés aux collèves publics pour l'introduction de produits locaux dans leur restauration, à hauteur de 25% en 2014 (objectif atteint), de 30% en 2015 (objectif dépassé avec 33%) et de 35% pour 2016. Le but est d'atteindre 50% de produits locaux dans l'assiette des élèves d'ici 2021 et de tendre à terme vers 100% de produits français.

Cette démarche volontariste rejoint l'action du Réseau LOCAL Anjou qui, formé du Département, de la Chambre d'agriculture et de l'Association des maires, est engagé dans la promotion des produits français et des produits issus des Pays de la Loire dans la restauration collective. La Région des Pays de la Loire y a adhéré en 2016, dans le cadre de son nouveau plan d'action pour l'agriculture, comprenant un volet « Manger Local ».

### 4. Développer la production d'énergies renouvelables

#### Des actions collectives en faveur des filières du photovoltaïque, du bois énergie, et de l'éolien

- **Une valorisation accrue du bois** (plaquettes pour les chaudières à bois) issu de l'entretien du domaine public fluvial, des routes et des propriétés départementales.  
En 2016, le Département a vendu près de **2 900 m<sup>3</sup> de bois** à la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) Maine-et-Loire Bois Énergie dont il est membre (contre 1 400 m<sup>3</sup> en 2015).
- **Une diversification de la SEM Anjou Energies Renouvelables, devenue Alter Energies en 2016**, qui construit et exploite à ce jour un parc de 30 centrales photovoltaïques réparties sur des toitures de bâtiments publics en Maine-et-Loire. Ces centrales développent une puissance totale de 1,36 Mwc sur une surface de 11 000 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques. Parallèlement, la SEM étudie le développement de nouveaux projets solaires photovoltaïques, éoliens et de méthanisation.

#### Focus

##### Le schéma départemental de développement de la méthanisation

En 2015, le Département a mobilisé des fonds de l'Ademe (Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie) pour missionner la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire sur la réalisation d'un schéma départemental de développement de la méthanisation afin d'identifier d'un côté les gisements de matières méthanisables (effluents d'élevage et sous-produits végétaux) et de l'autre les débouchés énergétiques (privés et publics). L'objectif est double : structurer la filière et doter le territoire départemental d'un outil de développement cohérent de la méthanisation, tout en contribuant au maintien de l'élevage.

Cette étude prospective a conclu en 2016 à la possibilité pour le Maine-et-Loire, si 30% des ressources méthanisables étaient utilisées, d'accueillir 25 projets supplémentaires, soit 49 unités qui fourniraient en électricité et en chauffage 5,5% des habitations du département à l'horizon 2030.

Le schéma fait l'objet d'une diffusion et d'une présentation aux collectivités, qui se poursuivra en 2017.

## 5. Favoriser la mobilité durable

### Une nette progression, en 2016, de l'utilisation des transports en commun, permettant la réduction des gaz à effet de serre par voyageur

- **Une hausse de 5% du transport à la demande** (16 300 voyages pour l'année scolaire 2015-2016) par rapport à l'année passée (15 521 voyages).

Ce dispositif permet de conduire des habitants des zones non couvertes par les transports en commun, vers le pôle de centralité le plus proche ou les lignes régulières Anjou Bus ou encore les gares ferroviaires, sur les huit bassins d'exploitation.

- **Une fréquentation des lignes régulières du réseau Anjou Bus en augmentation de 3%**, avec 714 736 voyages hors scolaires pour 2015-2016 (693 540 en 2014-2015), malgré un contexte relativement défavorable (forte baisse des coûts d'usage de la voiture individuelle en raison des faibles prix de l'essence).

Ces avancées s'inscrivent dans le cadre du schéma départemental des transports, couvrant la totalité du territoire et assurant progressivement l'accessibilité des réseaux aux personnes à mobilité réduite et à celles les plus défavorisées, en partenariat avec les communes.

### Deux projets mis en œuvre pour développer l'attractivité des services réguliers auprès des voyageurs commerciaux

- L'amélioration de la compétitivité en temps de parcours des lignes régulières par la **création de services express** et leur multiplication sur le territoire départemental.

En 2015-2016, la vitesse commerciale moyenne du réseau a été de 37,42 km/h, soit un léger repli de -1,4% (37,96 km/h en 2014-2015).

- **Le développement d'aires multimodales** regroupant, en un même lieu, du stationnement pour les covoitureurs, les vélos et une desserte par une ligne régulière.

### Une promotion active du covoiturage

Le covoiturage présente des avantages à la fois d'économies financières pour l'utilisateur, de réduction du trafic pour les gestionnaires routiers et de diminution de la pollution et des gaz à effet de serre pour l'environnement. Il participe également au lien social.

Deux nouvelles aires multimodales ont été mises en service en 2016 à Haute-Perche.

Elles viennent compléter le schéma de covoiturage qui comprend 3 volets :

- **un site internet**, facilitant l'accès et la mise en relation des usagers (consultation par smartphone, mise en place d'outils interactifs sur de nombreux sites partenaires, localisation des aires de stationnement... ) ;
- **une communication avec panneaux à messages variables (PMV)**, présents sur les routes départementales pour inciter les usagers à covoiturer (plus de 75 000 véhicules passant chaque jour sous certains PMV) ;
- **le développement d'aires de covoiturage** (35 aires de covoiturage sont désormais à la disposition des habitants sur le territoire départemental, dont 3 aires multimodales).

## Focus

### **Un PDE (Plan de déplacement d'entreprise) renouvelé**

*Le Département a dynamisé cette démarche interne pour les déplacements domicile-travail de tous les agents départementaux.*

*Il s'agit :*

- d'inciter au changement de mode de transport en facilitant et en valorisant l'utilisation des modes alternatifs à la voiture individuelle ;*
- d'anticiper au maximum les contraintes à venir sur la mise à disposition de places de stationnement ;*
- de garantir plus d'équité dans l'attribution des places de parking ;*
- de renforcer l'animation de la démarche par une implication d'agents localisés au cœur des sites.*

*Des actions nouvelles ont ainsi été impulsées, en matière :*

- d'information et de communication sur les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle. Une enquête a été menée en 2016 auprès de chaque agent, complétée selon le cas par des études personnalisées de mobilité avec coûts comparatifs ;*
- de mesures incitatives à l'utilisation des transports en commun (participation employeur) et des vélos désormais (stationnement et indemnité kilométrique vélos).*

*En 2016, 28,3% des agents du Département utilisent pour venir chaque jour au travail un mode de transport alternatif (transports en commun, vélos, marche à pied...) à un véhicule motorisé individuel.*

Il est à noter que dans certains services, des opérations ont été conduites visant à réduire également l'utilisation des véhicules de service au profit des transports en commun et des déplacements doux sur l'agglomération angevine.

Pour exemple, les agents de la Direction générale adjointe développement social et solidarités (DGA DSS) ont été sensibilisés via leur Secrétariat général à la possibilité d'utiliser les tickets de bus et de tramways ainsi que les vélos mis à disposition. Entre 2011 et 2013, l'utilisation des véhicules de service a été ramenée de 95% à 78%, au profit de ces autres modes de déplacement, qui sont passés de 5% à 22%.

### **Des formations à l'éco-conduite pour les agents départementaux**

La voiture individuelle est à l'origine de plus de la moitié des émissions de CO<sub>2</sub>.

L'éco-conduite vise à favoriser, par des techniques simples, une conduite permettant de réduire tout à la fois les risques, la facture énergétique (jusqu'à 25% d'économie de carburant) et l'empreinte écologique.

Le Département proposera en 2017 une formation à l'éco-conduite aux personnels effectuant des déplacements professionnels voire à l'ensemble des agents qui en feront la demande, en fonction des priorités. Cette formation sera assurée, tout au long de l'année, par deux agents de la Direction de la logistique et des systèmes d'information (DLSI) sous la forme d'un stage d'une demi-journée (parcours avec simulateur et cours théorique).

### **Des itinérances pour les loisirs nature**

A travers son schéma touristique, son schéma vélo et son plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), **le Département met en avant les itinérances afin de positionner l'Anjou comme destination de loisirs nature. Celles-ci constituent l'un des axes majeurs de la politique touristique retenus au projet de mandature Anjou 2021.** Ainsi, le réseau cyclable est passé de 200 km à plus de 600 km depuis 2009, dont 300 km ont été réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale avec « La Loire à Vélo » pour colonne vertébrale et la « Vélo Francette » comme axe Nord/Sud. Majoritairement implantés en bord de rivières, ces itinéraires répondent aux exigences environnementales liées à la forte sensibilité des milieux (Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles...).



L'Anjou est doté par ailleurs de plus de 3 900 km d'itinéraires de randonnées pédestre, équestre ou VTT, inscrits au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) ; **le Département aura soutenu financièrement en 2016 l'entretien et le balisage de près de 1 570 km de chemins.**

## ***La lutte contre le changement climatique - Quelques données générales sur la mutation énergétique du nouveau siècle***

Selon le cinquième rapport du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), les émissions mondiales de gaz à effet de serre couvertes par le protocole de Kyoto ont augmenté de 80% entre 1970 et 2010, principalement en raison du doublement de la consommation d'énergie dans le monde sur cette période. La grande majorité de ces émissions est liée à la combustion d'énergies fossiles.

**Sans action particulière pour lutter contre le réchauffement climatique, ce dernier pourrait atteindre 4°C à 5°C d'ici 2100**, avec de nombreuses conséquences (acidification des océans, événements climatiques, perte de biodiversité, problèmes alimentaires et de ressources en eau, augmentation du nombre de « réfugiés climatiques »...).

La COP 21 (Conférence des Parties), organisée en décembre 2015 à Paris, a permis de conclure un accord historique, engageant 195 Etats à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, de façon à **stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines, au-dessous de 2°C d'ici à 2100, en renforçant les efforts pour atteindre la cible de 1,5°C.**

La quasi-totalité des Parties ont remis leurs engagements nationaux aux Nations-Unies. Il est prévu que ceux-ci soient révisés à la hausse tous les 5 ans après 2020.

La France a validé quant à elle son nouveau modèle énergétique avec la « **loi de transition énergétique pour la croissance verte** », promulguée le 17 août 2015. Elle se donne pour objectifs de réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30% de la consommation énergétique finale en 2030 et de baisser à 50% la part du nucléaire dans la production d'électricité à horizon 2025.

## II. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

### 1. Préserver les milieux naturels et la biodiversité en Maine-et-Loire

#### De nouvelles actions dans le cadre du PDENS (Plan départemental des espaces naturels sensibles)

Fort du travail réalisé avec les partenaires de la protection de l'environnement<sup>1</sup> et les collectivités locales, le Conseil départemental développe **la connaissance, la préservation et la valorisation de la biodiversité locale et des sites à enjeux environnementaux** (*haies, continuités floristique et faunistique, zones humides, paysages ...*).

Il s'appuie sur son **Plan départemental des espaces naturels sensibles** (PDENS) qui identifie 89 sites (*forêts, étangs, rivières, bocages...*). Ces sites, qui représentent 10 % du territoire départemental, ont vocation à être protégés par le Département en lien avec les collectivités locales, au bénéfice du grand public. **Pour 2016, on retiendra la conduite de nouvelles actions :**

- **La sensibilisation à l'environnement**, à travers 19 animations nature sur 14 sites ENS.
- La réalisation et la poursuite de **plans de gestion** sur plusieurs sites (Vallée du Couasnon, site ardoisier des Garennes, Coteau du Pont Barré).
- Le lancement d'une étude spécifique sur l'élaboration d'un **plan de valorisation de l'Étang de Beaurepaire**.
- L'élaboration d'un **plan de gestion sur le site départemental de l'Isle Briand** et la mise en œuvre d'actions de gestion adaptée sur les **espaces verts de 7 collèges**.
- Le lancement de 3 nouvelles **expérimentations d'éradication sur des foyers d'invasives** et la poursuite de cette même action sur 22 autres foyers (Ailante et Renouées).

Par ailleurs, en matière de **gestion des cours d'eau du domaine public fluvial du bassin de la Maine**, propriété du Département, de **nouvelles modalités d'entretien de la végétation**, définies dans le cadre d'un plan de gestion, contribuent désormais à une meilleure préservation de la biodiversité.

#### Focus

##### Un PDENS renouvelé

*Le bilan de la politique ENS menée au travers du plan départemental 2010/2015 a montré l'efficacité de cette dernière.*

*Sa révision a été engagée en 2016 en vue d'un nouveau plan 2017-2021, ciblant l'intervention du Département sur des sites identifiés comme prioritaires et accentuant son rôle de force de proposition auprès des collectivités concernées.*

#### Une pratique du fauchage raisonné

**Il est généralisé à l'ensemble du réseau routier départemental.** En concertation avec la profession agricole représentant les riverains producteurs de semences, cette démarche consiste à adapter le fauchage des bords de route afin de préserver la biodiversité des accotements tout en assurant la sécurité des usagers. Une communication importante auprès des collectivités et du grand public (panneaux de sensibilisation) est mise en œuvre.

<sup>1</sup> Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, Ligue pour la protection des oiseaux Anjou, Conservatoire botanique national de Brest, Centre permanent d'initiative pour l'environnement Loire Anjou, fédérations de pêche et de chasse, Mission bocage...

## Une réduction de plus de 90% des phytosanitaires entre 2005 et 2016

Cette utilisation a pu être très limitée grâce à une série de dispositions alternatives aux pesticides prises par l'ensemble des agences techniques départementales en charge de l'entretien des routes et par les services techniques en charge du patrimoine. Le Département de Maine-et-Loire a adopté un **Schéma départemental de désherbage** afin de parvenir à un entretien durable des dépendances, en réduisant l'utilisation des produits phytosanitaires par des techniques alternatives ou en laissant, sous contrôle, la nature reprendre ses droits, tout en assurant la sécurité des usagers de la route.

Dans le cadre de l'entretien des ouvrages d'art, ronces, lierres et mauvaises herbes sont enlevés mécaniquement. L'accessibilité physique à l'ensemble des ouvrages est assurée par les agences techniques départementales. Une nacelle permet d'**intervenir mécaniquement en tout point**. Plus aucun produit phytosanitaire n'est utilisé.

A signaler également :

- **le recensement des arbres d'alignement présents le long des routes départementales**, permettant d'avoir une connaissance exhaustive de ce patrimoine fort de 3632 arbres et d'en mener une gestion adaptée aux enjeux paysage et biodiversité, dans le respect des enjeux de sécurité ;
- **le soutien du Département aux actions de plantation de haies** participant au stockage du carbone, soit 1 268 km en l'espace de 20 ans, représentant une moyenne annuelle de 63,5 km de haies plantées ;
- 25 ouvrages d'art sous RD devant faire l'objet d'un entretien ou de travaux, ont été visités en 2016 pour évaluer la présence éventuelle de chauves-souris.

### Focus

#### **Le ramassage des débris jetés en bord de routes**

*Au printemps 2016, sur 1200 kms de routes du réseau principal, 200 agents des routes du Conseil départemental ont rempli plus de 2 350 sacs, de papiers, cartons, sacs plastique, bouteilles, soit plus de 18 tonnes de débris, sans compter les nombreux autres déchets encombrants ramassés (palettes, parpaing, pneus, matelas...). Cette campagne, largement reprise dans la presse locale, a mis en avant le travail d'exemplarité des agents de la route.*

#### **La dimension environnementale : un élément majeur de la démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris »**

Cette démarche s'inscrit dans la politique départementale de développement touristique à travers l'orientation en faveur de la valorisation et de la promotion des richesses naturelles et patrimoniales de l'Anjou.

Le Département, à travers une phase préparatoire au label, identifie les communes susceptibles d'être proposées à la Région à une labellisation première fleur. **Les critères d'attribution du label portent sur 5 axes principaux parmi lesquels figurent la gestion environnementale et la qualité de l'espace public.** Ainsi sont observés les conduites culturelles limitant l'usage des produits phytosanitaires, le choix d'espèces économes en eau, le recours aux essences locales, la gestion différenciée des espaces, les liaisons douces ..., de même que la sensibilisation de la population et la participation active des habitants.

## 2. Améliorer la qualité de la ressource en eau

### Une politique structurée et partenariale

Le Département la conduit avec les opérateurs du territoire et ceux du bassin versant de la Loire.

Ont été successivement mis en œuvre :

- **Un plan départemental de l'eau** axé sur la connaissance, la mise en réseau et l'assistance technique aux collectivités.
- **Une convention de partenariat** avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne.
- **Des outils de partage des données** (observatoire de l'eau) **et de suivi de la ressource en eau** (suivi de la qualité des eaux de surface et du fonctionnement des captages d'eau souterraine).

Le Conseil départemental déploie sa politique de l'eau et accompagne celle de ses partenaires dans le cadre de schémas départementaux : le **schéma départemental d'eau potable** et le **schéma départemental de l'assainissement** avec l'attribution de subventions à des collectivités.

Depuis 2011, **46 M€** de travaux d'assainissement ont été engagés et subventionnés à hauteur de **9,8 M€** par le Conseil départemental. En 2016, malgré le contexte financier difficile, l'effort du Département a été maintenu avec l'attribution de **2 M€** de subventions.

**Le réseau de suivi quantitatif des ressources en eau souterraine**, avec l'outil de gestion de données et la plate-forme de consultation du suivi piézométrique des nappes à usage d'eau potable, permet de diffuser auprès des collectivités compétentes et des services de l'État, le bulletin mensuel de la situation départementale. Le volume de données recueillies et traitées est croissant et continue d'évoluer au fur et à mesure de l'acquisition des équipements. Les 83 ouvrages de prélèvement existants, répartis sur 33 sites, sont désormais pris en compte.

Le Département concourt également à l'amélioration de la qualité de l'eau par une série d'actions concernant les cours d'eau :

- **Le réseau de surveillance de la qualité des eaux superficielles** élabore un « Bilan annuel de la situation des rivières du département » depuis 2000. Ce réseau comporte **62 points d'observation**.
- **L'assistance et le conseil** auprès des collectivités pour le fonctionnement et le contrôle des équipements **d'assainissement** au bénéfice de plus de 90 % des collectivités concernées. **330** dispositifs d'assainissement ont ainsi été contrôlés en 2016.
- **L'animation et le conseil** en matière d'eau potable et de protection de la ressource en eau.
- Une attention toute particulière portée aux portions de **routes situées dans l'emprise des points de captage d'eau potable**, avec une absence d'utilisation de produits phytosanitaires.

Par ailleurs, **31 missions d'accompagnement** des collectivités pour la mise en œuvre de nouveaux projets d'assainissement ont été réalisées.

### Focus

#### ***L'observatoire départemental de l'eau***

*Sous la maîtrise d'ouvrage du Département, il met à disposition du grand public et des décideurs locaux, un grand nombre de données et d'informations.*

*Depuis sa mise en ligne en 2012, 230 000 pages ont été visualisées et plus de 1 500 utilisateurs viennent, chaque mois, s'informer sur les 15 thématiques développées, allant de la qualité des rivières à l'organisation de la distribution d'eau potable.*

### 3. Améliorer le fonctionnement des cours d'eau

#### Une gestion administrative et réglementaire doublée de programmes d'action

Le Maine-et-Loire compte 8 000 km de cours d'eau dont 250 km propriétés du Département (Basses vallées angevines). Outre la gestion de ce domaine public, le Département met en œuvre des programmes d'action destinés à :

- Améliorer le **bon fonctionnement des cours d'eau**. Le Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA) des basses vallées angevines, ayant fait l'objet d'une enquête publique en 2015, a permis la mise en œuvre en 2016 de travaux portant sur la restauration et l'entretien des milieux aquatiques, avec l'objectif d'améliorer la qualité des eaux et de permettre un meilleur fonctionnement biologique de ces milieux.
- **Soutenir techniquement et financièrement** les maîtres d'ouvrage et les structures compétentes (syndicats de rivières, Commissions locales de l'eau, EPCI ...) pour les **travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau**.

En 2015 et 2016, la mise en place d'un nouvel outil de géo référencement des données a permis de mieux renseigner l'état des lieux des cours d'eau, de programmer les travaux et, enfin, de mieux évaluer les actions déployées.

#### *La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources – Quelques données générales*

La communauté scientifique internationale estime que la moitié des espèces vivantes que nous connaissons pourraient ne plus exister d'ici un siècle, compte tenu du rythme actuel de leur disparition progressive (100 à 1000 fois supérieur au taux naturel d'extinction), causée par les activités humaines.

Si l'ONB (Observatoire National de la Biodiversité) confirme, dans son bilan 2016, l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel de la France, il juge toutefois son évolution inquiétante.

En août 2016, l'Etat français a adopté une loi « **pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** » afin de lutter contre les cinq causes majeures d'atteinte à la biodiversité aujourd'hui identifiées :

- la destruction et la fragmentation des milieux naturels ;
- la surexploitation d'espèces sauvages (surpêche, déforestation...)
- les pollutions de l'eau, des sols et de l'air, d'origines domestique, industrielle et agricole ;
- l'introduction d'espèces exotiques envahissantes ;
- le changement climatique, qui peut s'ajouter aux autres causes ou les aggraver.

Cette loi a également créé une Agence française pour la biodiversité (avec des antennes régionales), qui devrait être opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et aura vocation à être une référence institutionnelle au service d'un nouveau modèle de développement, riche d'une biodiversité mieux connue, mieux préservée et mieux valorisée.

L'agence doit également contribuer à développer de nouvelles filières et les métiers des croissances verte et bleue. Le marché de la restauration des écosystèmes terrestres, en très forte augmentation, est évalué entre 2 et 3 milliards d'euros.

### III. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

#### 1. Favoriser et accompagner l'accès à l'emploi

##### Un renforcement des relations partenariales entre les collectivités et les associations pour l'inclusion sociale

Il s'agit de :

- **Développer l'utilisation de la clause de promotion de l'emploi** comme un levier supplémentaire pour l'insertion du public en fragilité, notamment dans la commande publique du Département et dans les marchés qu'il subventionne.
- **Valoriser l'achat responsable** : les maîtres d'ouvrage (acheteurs publics) peuvent ainsi activer des solutions d'insertion professionnelle pour le public éligible, assurer un soutien et créer une dynamique d'innovation en direction des structures d'insertion par l'activité économique du territoire.

#### 2. Favoriser la cohésion sociale

##### Un accompagnement de proximité pour les habitants des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences propres (action sociale, jeunesse), le Département dont certains services (MDS) et établissements (collèges) sont implantés dans ces quartiers, travaille à **des actions au plus près des habitants**.

En complément des interventions dites de droit commun, il soutient financièrement **des opérations favorisant la cohésion sociale dans ces quartiers**, en particulier celles tournées vers une aide à la parentalité, à l'autonomie de la jeunesse, au lien social, à l'innovation. En 2015, 27 actions ont été soutenues.

##### Une réponse adaptée aux besoins des gens du voyage

En tant que chef de file de l'action sociale et afin d'apporter une réponse adaptée à des besoins spécifiques et lisible pour les gens du voyage et les professionnels, le Département a fait appel à une association spécialisée afin de réaliser l'accompagnement social de ce public. En 2015, cette dernière, qui a territorialisé son action, a accompagné 620 ménages.

Outre son intervention en faveur de l'accès aux droits, l'aide à la gestion du budget, l'insertion sociale et professionnelle, la prévention et la protection de l'enfance, l'association doit porter une attention particulière à **la lutte contre l'illettrisme, à la scolarisation et aux conditions de vie des gens du voyage, notamment des femmes**.

#### 3. Favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent

##### Un panel d'interventions en faveur des personnes défavorisées

- **Une contribution à l'analyse territorialisée des besoins en logement** de ce public. Le Département s'appuie notamment sur l'observatoire de l'habitat porté par l'ADIL (agence départementale pour l'information sur le logement) et vient en soutien des collectivités locales (communes et EPCI) dans le cadre de l'élaboration de leurs PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) et de leur politique de peuplement des logements sociaux.

- **Un financement pour la construction de logements sociaux** accessibles aux plus défavorisés (financement engagé en 2015 pour 108 logements).
- **Un accompagnement social renforcé auprès des ménages en difficulté pour définir un projet logement**, réaliser des démarches administratives liées à l'accès à un logement ou assumer les droits et obligations d'un locataire (près de 1200 ménages concernés en 2015). Ces derniers peuvent également bénéficier d'une aide financière pour régler tout ou partie des dépenses liées à l'accès à un logement (près de 3 300 ménages en 2015) ou pour honorer leur loyer ou leur mensualité d'emprunt (500 locataires aidés), avec un suivi social spécifique en cas de menace d'expulsion locative (accompagnement budgétaire, pour l'ouverture des droits, pour la recherche d'un logement plus adapté...).
- **Un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne**, lieu ressources visant à favoriser le repérage de ces situations (170 situations repérées en 2015), à graduer et à coordonner les actions de traitement (mobilisation de dispositifs d'accompagnement socio-technique à l'élaboration d'un projet de travaux et aide au financement, mise en œuvre d'actions coercitives...).

#### 4. Garantir l'équilibre alimentaire des plus fragiles dans les collèges

##### Tick'et'Déj

Le Département a reconduit ce programme en 2016, dans le sens d'une concentration des moyens en direction des plus démunis. Il a permis à **2 600 élèves** de bénéficier d'une **bourse à la restauration** et d'avoir ainsi plus facilement accès aux repas équilibrés servis dans les cantines scolaires.

#### 5. Soutenir tous les territoires dans la proximité

##### L'ingénierie territoriale, une priorité du projet « Anjou 2021, Réinventons l'avenir »

Une nouvelle logique d'accompagnement des territoires, qui s'est traduite par :

- **Un guichet unique départemental et une organisation favorisant la proximité**, avec des chargés de mission apportant un appui territorialisé selon un découpage en quatre secteurs (Segréen, Saumurois / Baugeois, Mauges / Choletais, Angers / Grande Couronne).
- **Une forte activité avec 110 missions d'assistance** dont certaines répondent plus directement aux priorités du développement durable :
  - . **31 missions** pour la rénovation de centre-bourgs s'inscrivant dans une orientation en faveur de la reconstruction de la ville sur la ville et d'une gestion économe de l'espace ;
  - . **12 missions** pour répondre aux besoins de publics spécifiques comme les personnes âgées et la petite enfance ;
  - . **9 missions** en faveur de mobilités alternatives à travers des projets de liaisons douces et de pistes cyclables.

### *La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - Quelques données générales sur la croissance verte et l'emploi*

L'un des objectifs de la **stratégie « Europe 2020 »** de l'Union européenne pour une croissance durable est de tendre vers une plus grande indépendance énergétique et une économie plus compétitive.

L'Union européenne estime ainsi qu'en tirant 20% de ses besoins en énergie de sources renouvelables, elle pourrait créer **plus de 600 000 emplois** sur son territoire, **et 400 000 autres** si elle parvient à améliorer son efficacité énergétique de 20%.

La loi adoptée le 17 août 2015 par la France sur la transition énergétique pour la croissance verte tend à lutter contre le réchauffement climatique mais aussi à faire baisser la facture énergétique des Français (celle-ci approchant les 70 milliards d'euros).

Il s'agit également de combattre le chômage par la croissance verte, de valoriser de nouvelles technologies, de conquérir de nouveaux marchés dans le domaine des énergies renouvelables, du transport propre et de l'efficacité énergétique.

Elle vise ainsi la création de **100 000 emplois d'ici trois ans** dans différentes filières (rénovation thermique des bâtiments, développement des réseaux énergétiques intelligents, véhicules propres, recyclage et valorisation des déchets...).



## IV. L'épanouissement de tous les êtres humains

### 1. Favoriser le bien-être au travail

#### Un dispositif apprécié : le télétravail à domicile

Mis en place par le Département en 2011, il est basé sur des critères de gestion optimisée d'emploi du temps, de responsabilisation dans l'accomplissement des missions et de réduction des déplacements, donc d'émission de gaz à effet de serre.

En 2016, le télétravail a concerné **165 personnes, soit 7,3% de l'effectif global**, qui en ont confirmé les bienfaits en termes de conditions de travail, de réduction de la fatigue due aux trajets et de conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.

#### Un nouveau guide et un « Numéro vert » pour les agents départementaux en difficulté

Les études réalisées depuis 2015 (dont l'enquête sur la qualité de vie au travail) ont mis notamment en évidence la nécessité d'arrêter une méthode qui permette à chaque salarié de savoir comment procéder et à qui s'adresser en cas de difficulté professionnelle.

Une importante démarche de concertation a abouti à la **rédaction d'un guide qui répond à ces intentions**. Validé en CHSCT, il présente trois possibilités, dont, innovation majeure, **la mise en place d'un « Numéro Unique » qui permet à chaque agent de porter à connaissance une situation professionnelle qui le déstabilise afin de rechercher des solutions**.

Dans l'avenir, une méthodologie de conduite du changement, envisageant ce dernier dans toutes ses dimensions, devrait être partagée et un baromètre social expérimenté.

#### *Focus*

##### ***De nouvelles modalités pour aider et accompagner les managers dans leurs missions***

*Un accompagnement managérial renforcé, autre volet d'action identifié comme nécessaire par l'étude, a été mis en place au cours du second semestre 2016 à travers trois conférences sur les thèmes du leadership, de la conduite des changements et de la mise en œuvre des projets de direction et de service. Un second cycle sera organisé en 2017.*

*En prolongement des conférences, des ateliers visant à l'enrichissement des pratiques managériales seront également proposés au premier semestre 2017, en partenariat avec le CNFPT.*

### 2. Favoriser l'accès à la culture et au sport

#### Des parcours d'éducation artistique et culturelle pour les collégiens

Le Département propose chaque année à une trentaine de collèges, **un travail de fond sur l'année scolaire en partenariat avec des professionnels, basé sur la pratique artistique des élèves au sein et hors de l'établissement**. Ces parcours sont pour la plupart désormais territorialisés, c'est-à-dire ciblés sur un ensemble de collèges dans une zone géographique définie.

Danse, cinéma, art lyrique, lecture-écriture, musique / art / sciences sont autant de nouveaux modes d'expression mis à la portée des jeunes dans des temps de travail collectifs, fondés sur le respect de l'autre, et dans un apprentissage personnel facteur d'épanouissement.

Par ailleurs, **le dispositif « collègue en action »** a permis de soutenir les nombreuses initiatives des 92 collèges publics et privés, dans différents domaines.

Grâce aux dotations dédiées à ce programme, **plus de 10 000 jeunes issus de 75 collèges ont pu profiter en 2016 d'une palette d'offres toujours aussi attractive**, portée par le Département. Dans le cadre de l'opération « Sur ces mots » notamment, 630 collégiens ont été réunis au Quai pour présenter leurs créations devant Thomas Dutronc.

## Focus

### ***De nouveaux itinéraires pédagogiques porteurs de valeurs citoyennes,***

*Pour le partage d'une culture et d'une mémoire commune, pour une ouverture sur le monde, pour une meilleure compréhension de la société contemporaine.*

*Des expérimentations ont été lancées en 2016 avec quelques collèges pilotes, appelées à s'élargir en 2017 à d'autres établissements : challenge développement durable (sensibilisation de plusieurs classes à la préservation des ressources pour qu'elles imaginent des actions en la matière) ; action ciné-citoyenneté (projection de documentaires sur des sujets sociétaux, suivie de débats) ; parcours patrimoine et citoyenneté (appropriation par les élèves d'un patrimoine local dont ils se font ensuite les médiateurs).*

### **Un soutien à l'offre culturelle en zone rurale**

Le Département **accompagne les territoires au plus près pour tendre vers une égalité d'accès à la culture de tous les habitants** grâce à plusieurs dispositifs : schéma des enseignements artistiques (mise en réseau des écoles de musique et impulsion à de nouvelles pratiques pédagogiques), conventions d'animation et de développement culturels avec 7 territoires de coopération, contrats locaux d'éducation artistique (conclus avec l'Etat et des collectivités pour des programmes d'action auprès de jeunes et de familles éloignés de l'offre culturelle)...

La Collégiale Saint-Martin s'inscrit à part entière dans cette politique, à la fois en tant que lieu d'incubation de projets artistiques ayant vocation à circuler ensuite dans le département et comme point d'orgue d'événements emblématiques organisés sur les territoires.

Enfin, le BiblioPôle œuvre activement au développement de la lecture publique, en direction du milieu rural en priorité. Conseils, expertise, formations, aide à l'innovation et à l'action culturelle en bibliothèque, il est un centre de ressources et de services constamment sollicité.

Par ailleurs, la mise en place progressive de plates-formes décentralisées, où les bibliothèques du secteur viennent s'approvisionner en livres et documents, répond là encore à un souci de proximité et de souplesse.

### **Sport, santé et citoyenneté**

La réorientation de la politique départementale, sous la forme d'un appel à projets, a vocation à faire émerger **des opérations mettant en relation de nouveaux publics, particulièrement ceux éloignés de la pratique sportive**, souvent pour des raisons sociales (âge, précarité, santé...).

La phase d'expérimentation lancée à l'automne 2016 autour de la santé et de la citoyenneté a ainsi suscité de nombreuses propositions d'action.

## **3. Contribuer au bien-être des jeunes et des enfants**

### **Un appui du Département aux collectivités pour l'analyse des besoins et le développement d'une offre de logement pour les jeunes**

Le Département accompagne les collectivités pour l'analyse des besoins en logement des jeunes de leur territoire. En 2015, une étude a ainsi été conduite sur le territoire de la commune de Baugé-en-Anjou.

Sur la base de ces études territorialisées et en complément de l'offre existante dans les polarités urbaines, **le Département a soutenu le déploiement d'une offre de logements en résidence habitat jeunes sur les territoires plus ruraux** (3 structures ont ouvert depuis 2015 à Cholet, Beaupréau en Mauges et Chemillé en Anjou).

Ces structures proposent à la fois une résidence adaptée aux besoins des jeunes en cours d'insertion et une palette de services complémentaires d'ordre socio-éducatif.

Les associations gestionnaires doivent ainsi veiller à maintenir la mixité sociale tout en donnant la priorité aux jeunes de condition modeste.

Le Département soutient le fonctionnement de ces résidences pour l'action socio-éducative qu'elles proposent à ces jeunes en début de parcours.

### *Focus*

#### **Un suivi du développement de l'enfant intégrant son environnement**

*Dans le cadre des consultations de suivi du développement de l'enfant ou des permanences en PMI, les médecins et puéricultrices sont amenés à donner des conseils aux parents concernant l'alimentation et l'environnement de l'enfant et des recommandations d'hygiène pour les changes des enfants en bas âge.*

*Ainsi, au regard des recommandations scientifiques, l'utilisation de lingettes (qui contiennent des perturbateurs endocriniens) est proscrite et celle de l'eau et du savon proposée depuis de nombreuses années.*

*Ces conseils s'inscrivent dans le cadre du plan régional santé environnement (PRSE3).*

*A ce titre, l'Agence régionale de la santé a récemment initié une réflexion sur la sensibilisation des futurs parents et des parents de jeunes enfants à l'impact de l'environnement de la femme enceinte et de l'enfant sur la santé (qualité de l'air intérieur, produits chimiques dans les produits ménagers, cosmétiques...).*

*Le médecin-chef de PMI (Protection maternelle et infantile) est membre d'un groupe régional pour réfléchir à la démarche à mettre en œuvre, groupe auquel participent des structures d'accueil de la petite enfance, l'ordre des sages-femmes, des représentants de PMI, le réseau sécurité naissance et des collectivités*

*Ce travail sera présenté à l'ensemble des acteurs de PMI et aux puéricultrices.*

## **4. Favoriser l'adaptation du logement et du véhicule : des aides techniques pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie**

### **Un déploiement de services pour une meilleure qualité de vie**

A côté des aides humaines, **les aides techniques** contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne des personnes âgées et des personnes handicapées.

Elles visent à maintenir ou à accroître l'autonomie, à assurer la sécurité des personnes et à faciliter l'intervention des aidants.

La PCH (prestation de compensation du handicap) et l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) viennent compléter le remboursement des aides techniques, diminuant ainsi le reste à charge des intéressés, ou peuvent assurer le financement de tout ou partie des aides techniques non prises en charge par l'Assurance maladie. Dans le département, des aides financières complémentaires peuvent être mobilisées via le fonds départemental de compensation pour les personnes en situation de handicap, ou via la conférence des financeurs pour les personnes âgées.

Un accompagnement administratif, technique et financier peut dans les deux cas être assuré par la technicothèque (voir ci-dessous).

**Les aménagements du logement** doivent permettre aux personnes de circuler, d'utiliser des équipements indispensables à la vie courante, de se repérer et de communiquer sans difficulté et en toute sécurité.

La prise en charge des frais afférents se fait en complémentarité des autres aides financières susceptibles d'être attribuées pour les travaux d'adaptation et d'accessibilité.

Ces dispositifs favorisent ainsi le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap et viennent contribuer à leur bien vivre sur les territoires.

## Focus

### **Une plate-forme départementale d'accessibilité et d'usage des aides techniques pour l'autonomie dans tous les actes de la vie quotidienne : la « Technicothèque »**

*Le projet de Technicothèque mis en œuvre par le Conseil Départemental et la MDA (Maison de l'autonomie) 49 avec l'appui du CENTICH (Centre d'expertise national des technologies de l'information et la communication pour l'autonomie) et de la MFAM (Mutualité française Anjou-Mayenne) contribue à l'efficacité des organisations par la complémentarité des acteurs.*

*Il permet de faciliter l'accès aux aides techniques en faisant l'avance de fonds et en personnalisant les modalités de remboursement ; de diminuer les délais entre la préconisation et l'accès effectif aux aides ; d'évaluer l'efficacité de la prise en main et l'usage de l'aide.*

*Les aspects économiques sont pris en compte à plusieurs niveaux :*

- l'efficacité de l'attribution en fonction des contextes et des usages ;*
- la non-discrimination sociale ou économique avec l'avance de financement et la recherche de solutions solidaires pour le reste à charge et la non-discrimination liée à l'âge pour une meilleure autonomie ;*
- la réattribution des aides techniques restituées et la diminution des coûts supportés par la collectivité ;*
- la mise en place d'une forme de filière de recyclage gérée à travers la Technicothèque en évitant la vente de gré à gré de matériel d'occasion.*

*Comptant désormais près de 500 bénéficiaires, elle accompagne la structuration d'un réseau territorial de qualité à destination des personnes handicapées et des personnes âgées en perte d'autonomie pour favoriser l'égalité de traitement et la qualité de service en matière de compensation et d'adaptation.*

## 5. Renforcer la proximité avec les habitants / usagers

### **Un médiateur départemental**

Sur un poste mutualisé à parts égales avec la Ville d'Angers, le médiateur a été saisi depuis 2014, de près de 127 situations pour la recherche d'une solution amiable, avec une activité en légère augmentation en 2016.

Parmi les dossiers traités, 56 % se sont prolongés par une médiation avec un service du Département et 44 % d'entre elles ont fait l'objet de réorientations. Ces saisines concernent pour 68 % le secteur social et pour 32 % la direction des routes et des transports scolaires.

## ***Développement durable et épanouissement de tous les êtres humains – Quelques données générales***

Le développement durable ne se réduit pas à la protection de l'environnement. Il repose sur trois piliers puisqu'il doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Le social est un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.

Il s'agit donc bien de gagner en progrès social pour une meilleure qualité de vie, et de satisfaire les besoins essentiels de l'humanité en logement, alimentation, santé et éducation.

Le fondement même du développement durable est ainsi de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

**Or de 7,43 milliards d'habitants en 2016, la terre devrait passer aux environs de 11 milliards d'êtres humains d'ici la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.** Le développement durable implique dès lors une profonde transformation collective et individuelle de nos modes de vie, impliquant tous les acteurs de la société dans leur sphère respective d'influence, afin de tendre vers un **nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe.**

## V. La transition vers une économie circulaire

### 1. Produire, consommer, recycler : une boucle vertueuse

#### Un rôle d'impulsion, d'animation et de valorisation sur le territoire

Le Département impulse une dynamique pour de nouvelles pratiques, en incitant les habitants à être « économes en ressources » et « économes en déchets ». Il mobilise pour cela le réseau départemental des animateurs de prévention des déchets des collectivités qui en ont la charge.

La collaboration avec des structures de l'économie sociale et solidaire et le travail en partenariat avec les chambres consulaires permet de promouvoir la réparation, en lien avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, l'écologie industrielle avec la Chambre de commerce et d'industrie, la consommation locale et la lutte contre le gaspillage avec la Chambre d'agriculture.

**Il a ainsi appuyé le développement des « Repair Café », ateliers périodiques de réparation entre habitants, qui, de trois en septembre 2015, sont désormais au nombre de 18 dans le département.**

#### Focus

##### Deux campagnes de sensibilisation aux enjeux de l'économie circulaire

- « Pelouses, branchages, fleurs : n'en jetez plus », au printemps 2016, pour la réduction et la valorisation des déchets verts ;

- « Le gaspillage à la casserole », à l'automne suivant. Cette démarche locale de prévention des déchets a été menée par le Département en partenariat avec douze collectivités qui ont imaginé pour leurs habitants des événements conviviaux sur le gaspillage alimentaire (collecte de fruits et légumes déclassés, Disco soupes, animations sur les marchés, ateliers artistiques et culinaires, concerts...).

A l'origine de ces initiatives, le Département les a largement relayées par une communication auprès du grand public (affiches, flyers, messages radiophoniques, page dédiée et agenda des manifestations sur son site internet.. ), en collaboration avec le réseau des organisateurs (centres socio-culturels, Maison des Solidarités, Jeune Chambre économique, MJC locales...).

Des supports spécialement conçus pour l'événement ont également été remis aux collectivités partenaires (kits de cuisine, gâchimètres du pain...), en sus du large éventail d'outils pédagogiques déjà mis à leur disposition toute l'année.

#### Un enjeu éducatif-clé autour de la nourriture

**Un important travail de sensibilisation au respect de la nourriture est également à l'œuvre dans les collèges.**

Alors que le gaspillage alimentaire était évalué, dans 10 collèges, à 100 g par plateau en 2013 (poids moyen du repas : 550 g), une nouvelle campagne de pesée en 2016, dans 20 collèges, a fait ressortir une perte de 73 g. Ces résultats montrent une nette amélioration du chiffre initial, déjà au-dessous de la moyenne nationale (138 g).

Les établissements auront pour objectif de tendre vers **50 g de bio-déchets** par plateau **en 2017** et vers **40 g en 2018**.

Ce véritable projet éducatif fait l'objet d'un accompagnement auprès des équipes de cuisine et des chefs d'établissement. Le fait que les pertes puissent être ainsi quantifiées et valorisées (0,22 € sur un bol alimentaire moyen de 1,80 €) constitue un véritable levier pour **démontrer que des produits de meilleure qualité sont accessibles financièrement grâce aux économies générées par la lutte contre le gaspillage.**

**Ainsi, cette démarche rejoint et renforce les actions simultanément conduites pour l'achat de produits locaux par les collèges.**

En outre, les chefs cuisiniers, au cœur de cet effort de réduction des déchets à la source sont également tenus à une certaine exigence vis-à-vis des fournisseurs : lutte contre le sur-emballage, livraison dans des bacs récupérables...

### Un soutien au recyclage des déchets papiers

Le Département accompagne la démarche du **réseau Fibres49** pour faciliter la mise en application de l'obligation de **tri à la source, de collecte et de valorisation des déchets papiers de bureau**, rendue obligatoire par le décret du 10 mars 2016, en application de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte du 17 août 2015.

Constitué de structures publiques et privées et initié par les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ce réseau organise une offre commerciale pour la collecte et la valorisation des papiers de bureau des moyennes entreprises (services et industrie), avec la participation d'un papetier local.

## 2. Réduire les déchets de chantiers du BTP

### Une démarche environnementale pour la construction et l'entretien des routes

Il s'agit de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la congestion et les nuisances de la circulation. Le Département s'attache ainsi lors de la construction des routes à **optimiser l'emploi des enrobés dont la production nécessite beaucoup d'énergie libérant du CO<sub>2</sub>**.

Par ailleurs, la mise en pratique du **recyclage des enrobés bitumineux** a permis, sur les 120 000 tonnes d'enrobés employées en 2016, d'utiliser 27 000 tonnes d'agrégats issus d'enrobés recyclés soit un taux de recyclage de 22%.

### *La transition vers une économie circulaire – Quelques chiffres*

Selon l'état des lieux produit en 2016 par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) :

- 345 millions de tonnes de déchets ont été produits en France en 2012 (moins 10 millions de tonnes par rapport à 2010), dont 247 millions de tonnes de déchets du BTP ;
- 17,9 millions de tonnes de matériaux recyclés ont été utilisées en 2012 et **20 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> ont été évitées par le recyclage en 2010** ;
- **300 000 emplois pourraient être créés en France par l'économie circulaire** (source : rapport du Club de Rome 2015 « L'Economie circulaire et ses bénéfices sociétaux ») ;
- Pour ce qui est plus particulièrement du **gaspillage alimentaire** en France, **10 millions de tonnes de produits sont chaque année perdus et gaspillés pour l'alimentation humaine**. Elles correspondent à une **valeur commerciale théorique de 16 milliards d'euros** et à un **impact carbone de 15,3 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>** (soit 3% de l'ensemble des émissions de l'activité nationale). La France s'est engagée, au travers du « Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire » à réduire ce dernier de moitié à l'horizon 2025.

## **VI. Principes d'actions du Département et perspectives**

LE PROJET « ANJOU 2021, REIVENTONS L'AVENIR » : UN NOUVEAU CADRE STRATEGIQUE POUR LA CHARTE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

En prolongement du projet de mandature, les modalités de gouvernance de la Charte ont été revues en 2016 pour aller dans le sens d'une transversalité renforcée, grâce à :

- un comité de pilotage réuni sous l'autorité du Président du Conseil départemental (formé des Vice-présidents, du directeur général des services et des directeurs généraux adjoints), qui a tenu sa première séance au mois de juin 2016 ;
- une information, au moins annuelle, auprès de chaque commission thématique, sur les opérations conduites dans son périmètre de compétence. Cette présentation a été faite en novembre et décembre derniers à chacune d'elles ;
- des directions étroitement associées à la démarche, dont les actions mises en œuvre au titre de l'engagement 4 sont par ailleurs rappelées dans le rapport portant sur le bilan annuel du projet Anjou 2021.

Dans le même temps, le dispositif de suivi et d'évaluation en vue d'une amélioration continue sera consolidé en 2017. Il permettra de définir un nouveau plan d'action adapté aux évolutions législatives.

Un recentrage de nos interventions vous sera proposé, sous-tendu par quelques idées directrices, à savoir, un Département :

- vigilant en interne à la prise en compte du développement durable dans sa gestion patrimoniale comme dans les pratiques professionnelles de ses agents ;
- moteur d'une mise en réseau pour le partage d'expériences, de connaissances et de savoir-faire ;
- partenaire des collectivités dans leurs projets sociaux et environnementaux de par ses expertises techniques dans ses domaines de compétence, pour une meilleure qualité de vie en Maine-et-Loire ;
- acteur et animateur dans la sensibilisation de la jeunesse et des habitants à la préservation de la planète.

Le principe d'une troisième révolution industrielle et agricole (TRIA) est aujourd'hui communément admis. La mutation énergétique qui en est le corolaire sera source de restructurations mais aussi de fortes opportunités économiques. Cette nouvelle donne en termes d'aménagement et de développement des territoires devra éclairer l'action du Département pour qu'il reste garant d'une équité et d'un respect des équilibres à son échelle, aux côtés de l'Etat et de la Région.



**CS 94104 - 49941 ANGERS CEDEX 9**

[www.maine-et-loire.fr](http://www.maine-et-loire.fr) | [f](#) Departement49 | [t](#) maine\_et\_loire